



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Sable : Ile-de-France

Question écrite n° 2091

### Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur l'évolution des carrières de sable dans les Yvelines. Il semblerait que dans ce seul département il y aurait nécessité de trouver cinq cents hectares à exploiter dans les dix années à venir. Les projets des carrières se heurtent de plus en plus à l'extension de l'urbanisation de la vallée de la Seine et à la volonté des élus locaux et de la population de sauvegarder leur environnement. L'extraction des granulats représente pourtant une nécessité pour notre économie. Il lui demande quels sont les projets réalisés dans les réaménagements des carrières, afin d'éviter les trop grandes oppositions venant des communes ou de la population. Il lui demande aussi quelles sont les solutions de remplacement envisagées (utilisation des granulats marins, de la montagne, etc) et les projets mis en œuvre dans ce sens, en particulier dans la vallée de la Seine, en liaison étroite avec les carrières.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'ouverture de nouveaux sites d'extraction, permettant un approvisionnement régulier en matériaux de carrières, notamment en sables et graviers, doit tenir compte de la protection de l'environnement et des divers modes d'occupation de l'espace, en premier lieu de l'urbanisation. Cela suppose une bonne connaissance des ressources et des besoins locaux et passe par l'accord de toutes les parties prenantes sur des choix à moyen terme. Cet accord peut être trouvé au sein de la commission départementale des carrières, qui associe les élus locaux, les associations de protection de l'environnement, les intérêts économiques et les services administratifs. Cette démarche est engagée dans le département des Yvelines, où l'essentiel des ressources est constitué par le gisement alluvionnaire de la basse vallée de la Seine, exploité à raison d'environ 4,5 millions de tonnes par an. D'ores et déjà il semble que le département doive assez peu attendre des matières de substitution, car les roches calcaires se prêtent mal à la production de granulats de qualité. Si, au terme des travaux en cours, les ressources mobilisables du département apparaissent insuffisantes à long ou moyen terme, il sera nécessaire de faire davantage appel à des approvisionnements plus lointains. Le recours aux granulats marins, dont l'extraction pose cependant de délicats problèmes d'environnement, serait alors concevable, parmi d'autres solutions. Enfin les remises en état ou les réaménagements de sites d'extraction dans ce département sont tournés en priorité vers le remblaiement des excavations, le retour à l'agriculture et à la forêt des terrains ainsi reconstitués, et dans une moindre mesure vers l'équipement et l'utilisation des plans d'eau creusés dans la vallée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2091

**Rubrique :** Matériaux de construction

**Ministère interrogé** : industrie et aménagement du territoire  
**Ministère attributaire** : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 septembre 1988, page 2443